

Mémoire sur l'agrandissement du dépotoir de Lachenaie

Madame la présidente
Monsieur le commissaire.

177 **P** **NP** **DM24**

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Lachenaie (secteur nord) par Usine de triage Lachenaie ltée

Lachenaie

6212-03-0C6

Voici un rapport de ce que j'ai retenu de cette première partie d'audience.

Madame la présidente, je suis très inquiet concernant ce projet du promoteur qui nous fait beaucoup de promesses pour l'avenir. Cependant, tout reste à faire. Ce site est en opération depuis 1968. Tout coïncide avec la demande du ministère de l'environnement de présenter une étude d'impact en septembre 1996. Elle fut présentée par BFI en mars 2002.

Je demeure à proximité du site depuis 1977. Je l'ai donc vu sous toutes ses formes. Il était très bien tenu ce site la journée de notre visite. Je n'ai pas encore compris pourquoi les bassins pour récupérer le lexiviat ont été construits seulement en 1999. Cela m'a fait comprendre pourquoi ça sentait si mauvais dans les cours d'eau à proximité de ce site.

J'ai visité le site d'enfouissement de St-Tite des Caps qui existe aussi depuis de nombreuses années et qui reçoit des déchets de la ville de Québec. Ce site est aménagé très haut entre les montagnes et les bassins sont plus bas. Les liquides ne peuvent donc pas aller ailleurs que dans ces bassins utilisant une pente naturelle.

Madame la présidente, Ce site est situé à un endroit où il n'y a aucune propriété à plusieurs kilomètres.

A Lachenaie, comment voulez -vous que le lexiviat aille dans les bassins, le terrain étant plat. Imaginez ce qui peut se passer du côté opposé de la montagne. Encore une situation ou tout sera à refaire. Et ce, dans combien d'années ?

Madame la présidente, je suis inquiet de ce que j'ai entendu du côté du ministère de l'environnement. On a avoué publiquement ne pas pouvoir être en désaccord avec ce projet. C'est normal, car ça irait à l'encontre de ce qu'ils ont fait depuis 1968.

Comment pouvons nous être bien informés ? Comment pouvons nous avoir de vraies réponses à nos questions ? Nous a t-on dit à l'environnement

concernant le site d'enfouissement qu'il y avait des gaz qui s'échappent, bien identifiés, complètement inodores? Sûrement pas.

Vos intervenants ayant déjà un parti pris enlèvent beaucoup de crédibilité à votre commission. Comment pouvez-vous profiter de l'expérience de vos personnes ressources ? Pourrez vous par la suite bien faire votre travail ?

Vous nous avez dit au début des audiences que ce serait comme en chambre madame la présidente. Ce n'est pas comme en chambre. Tout le monde est sur le même côté

Je voudrais maintenant vous faire-part de ce que j'ai entendu venant du promoteur. Je ressens toujours la même inquiétude.

Madame la présidente, souvenez-vous que la coupe à blanc avait été faite par la firme Thouin pour leurs besoins en bois de chauffage. Plus tard, le promoteur a bien dit qu'il avait le droit d'autoriser cette coupe.

Souvenez-vous madame la présidente. Il entrait sur ce site des matières dangereuses, surtout des déchets biomédicaux, placés dans des containers à différents endroits.

Un autre soir, un intervenant a aussi parlé de matières dangereuses. La réponse du promoteur fut très brève. Il disait qu'il n'entrait pas sur le site de matières dangereuses, que l'expéditeur se devait de faire la décontamination avant l'expédition. Un autre problème vite réglé madame la présidente.

J'ai la chance de connaître la réglementation concernant les matières dangereuses. C'est très sévère en ce qui concerne l'expédition, le transport et surtout l'entreposage.

Vous savez madame la présidente ,d'après le promoteur ,sur le site, les tuyaux, même s'ils sont brisés, ne laissent échapper aucun gaz.

Jusqu'où peut aller le promoteur pour que soit accepté un projet de cet ampleur? Madame la présidente, souvenez-vous que l'on disait que rien venant de l'extérieur du Québec n'entrait sur ce site.

Pourtant, je me suis rendu à proximité du site et j'y ai trouvé des documents qui je crois, pourraient faire éclater la vérité. Je joins à ce mémoire une photocopie

de trois de ces documents (sur une possibilité de dix) que j'ai recueillis lors d'une visite. A vous de juger de la provenance de ces documents.

Madame la présidente. Il entre quoi sur ce site. Le ministère de l'environnement n'y fait qu'une visite par mois alors qu'il devrait y avoir quelqu'un en permanence.

Personnellement, suite à ce que j'ai vu et entendu, je me sens de plus en plus inquiet sur ce qui entre sur ce site en 2003. Imaginez dans le passé, quand la réglementation était moins sévère.

N'oublions jamais madame la présidente que ce sont nous les humains qui avons pollué la planète. A nous tous maintenant de voir à ce qu'elle soit dépolluée.

Ce que j'ai entendu concernant les problèmes de santé m'inquiète beaucoup. On disait que ce n'était jamais grave. Cependant plus les audiences avancent , plus je me rend compte que c'est de plus en plus dangereux. J'ai entendu parler de maux de tête, de stress, d'anxiété, de coliques, que des bébés viennent au monde plus petits.

Chez le promoteur, on parle de "nez électronique" . Je crois qu'eux , ce qui leur reste à faire, c'est de s'attaquer tout simplement à changer l'être humain pour qu'il ne sente plus, qu'il n'entende plus.

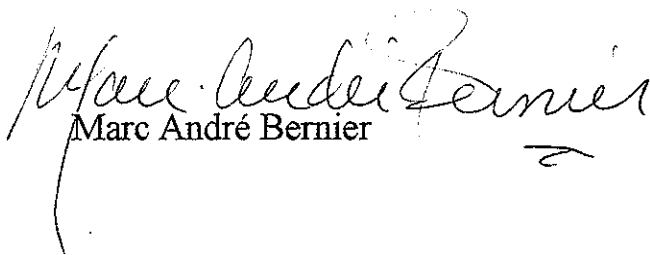
Je conclu en pensant à un écrit de Louis Georges Francoeur

" Le Canada est le dépotoir des déchets toxiques des américains (refuge pour pollueurs) selon un rapport de CCE (commission de coopération environnementale) déchets destinés au Québec et à l'Ontario.

Je pense à notre multinationale BFI. La maison mère n'est t'elle pas au Texas ?

Madame la présidente, je ne vois rien de très rassurant dans tout cela. Je dis non, trois fois non à ce projet qui se prépare dans les pires conditions possible. En plus, je demande que soit faite une enquête sur les activités présentes et passées de ce site d'enfouissement.

Vous remerciant madame la présidente, monsieur le commissaire.


Marc André Bernier



regal connections
Confiserie Regal

DATE 07/02/03
PAGE 1
GST No./No TP

REGAL CONNECTIONS, INC.
175 BRITANNIA ROAD EAST BLD#2
MISSISSAUGA ONTARIO L4Z 4B8
VENDOR NO. 11905-507-0868 (UIC) 67535
F. 905-507-3267
CUST./STORE NO. 34673
CLIENT/NO. MAGASIN

NATIONAL CASH & CARRY #00243
351 NASH ROAD NORTH
HAMILTON, ON L8H 7E4
NATIONAL GROCERS WHOLESALE DIV
C/O DATA SERVICES MIP
P.O. BOX 3695 (2413903)
MARKHAM ON L3R 6G9
22824
365

SAV
LEN
DND
TID
OY

SL
HT
PIV
EB
TE
OY

PROCESSED
EMISE LE

PJ M YA

CUSTOMER ORDER NO. IGOR 02 06
DEPARTMENT
VIA SPARBY
PREPAID
COLLECT
PORT PAID
TE

LOG	N. TEM/ND	CHARGED CARRIES	CHARGED CARRIES	DESCRIPTION
1	M49410			6 CTS FRUIT FINGERS 12/160
2	M49422			5 CTS M.M. STRAWBERRIES 12/160
3	M49423			5 CTS M.M. BANANA 12/160
4	M49426			5 CTS TUBE FROGS 12/160
5	M49428			5 CTS M.M. BANANA 12/160
6	M49430			5 CTS M.M. BANANA 12/160
7	M49432			5 CTS M.M. BANANA 12/160
8	M49434			5 CTS M.M. BANANA 12/160
9	M49436			5 CTS M.M. BANANA 12/160
10	M49438			5 CTS M.M. BANANA 12/160
11	M49440			5 CTS M.M. BANANA 12/160
12	M49442			5 CTS M.M. BANANA 12/160
13	M49444			5 CTS M.M. BANANA 12/160
14	M49446			5 CTS M.M. BANANA 12/160
15	M49448			5 CTS M.M. BANANA 12/160
16	M49450			5 CTS M.M. BANANA 12/160

LOG	N. TEM/ND	CHARGED CARRIES	CHARGED CARRIES	DESCRIPTION	WEIGHT / BOIDS
1	M49410			6 CTS FRUIT FINGERS 12/160	245.50
2	M49422			5 CTS M.M. STRAWBERRIES 12/160	
3	M49423			5 CTS M.M. BANANA 12/160	
4	M49426			5 CTS TUBE FROGS 12/160	
5	M49428			5 CTS M.M. BANANA 12/160	
6	M49430			5 CTS M.M. BANANA 12/160	
7	M49432			5 CTS M.M. BANANA 12/160	
8	M49434			5 CTS M.M. BANANA 12/160	
9	M49436			5 CTS M.M. BANANA 12/160	
10	M49438			5 CTS M.M. BANANA 12/160	
11	M49440			5 CTS M.M. BANANA 12/160	
12	M49442			5 CTS M.M. BANANA 12/160	
13	M49444			5 CTS M.M. BANANA 12/160	
14	M49446			5 CTS M.M. BANANA 12/160	
15	M49448			5 CTS M.M. BANANA 12/160	
16	M49450			5 CTS M.M. BANANA 12/160	

COMMENTS
GSI INCLUDING ON TOTAL

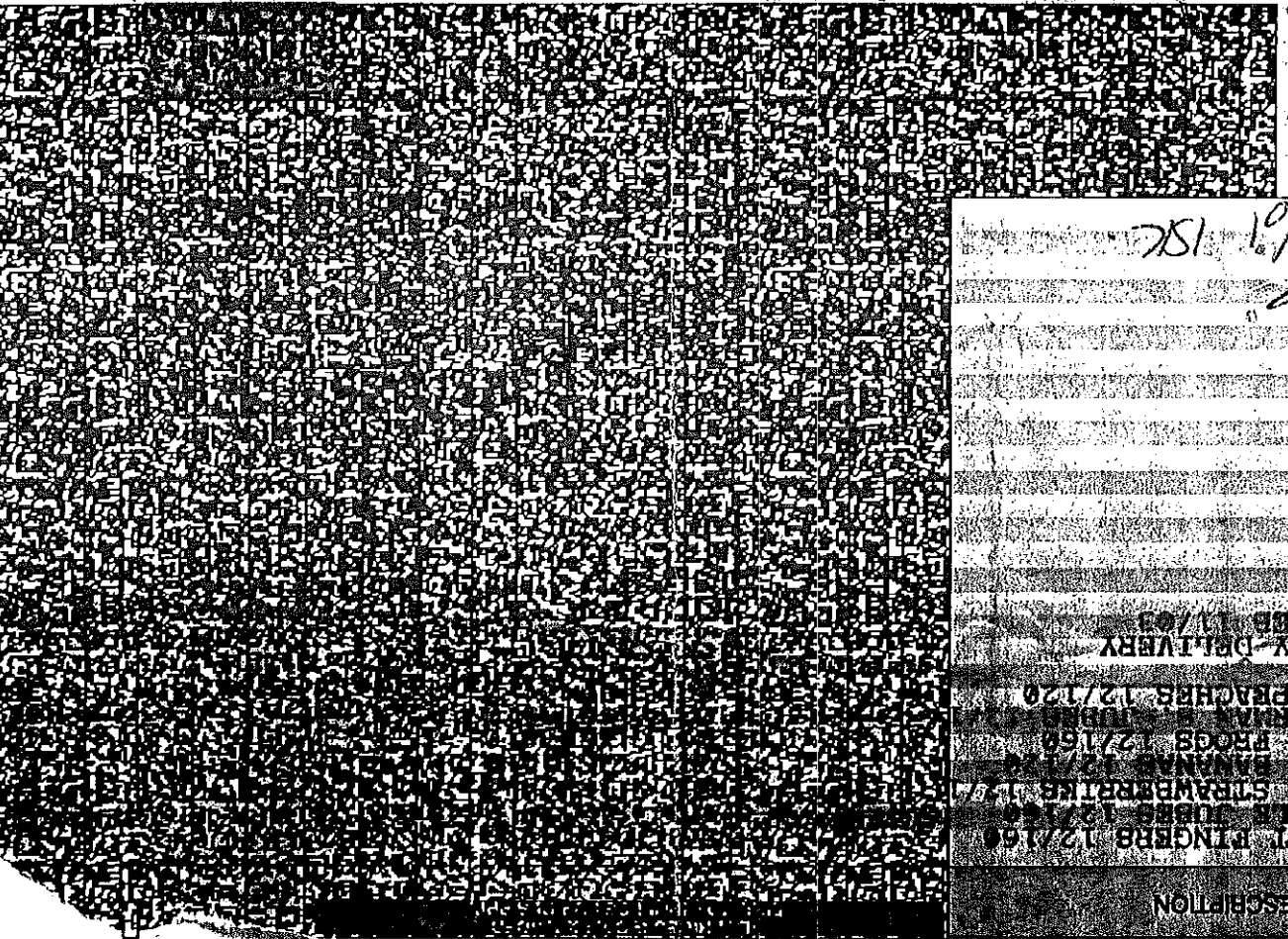
PICKED BY / CUEILLI PAR
RECEIVED BY / RECU PAR
DATE
DATE
II R
Feb 10/03

TERMS - CONDITIONS

RETURNS / RETOURS
NO RETURNS ACCEPTED UNLESS AUTHORIZED IN WRITING. ALL CLAIMS MUST BE MADE WITHIN FIVE DAYS AFTER RECEIPT OF GOODS. / AUCUN MARCHANDISE ACCEPTÉ SANS AUTHORISATION. TOUTE RÉCLAMATION DOIT ÊTRE FAITE DANS LES 5 JOURS QUI SUIVENT LA LIVRAISON DE LA MARCHANDISE.

CLAIMS / RÉCLAMATION
GOODS ARE SHIPPED AT BUYERS RISK AFTER DELIVERY TO CARRIER. IN CASE OF DELAY, SHORTAGE OR DAMAGE, BUYERS CLAIM SHOULD BE MADE DIRECTLY TO CARRIER. / LA MARCHANDISE EST EXPÉDIÉE AU RISQUE DE L'ACHETEUR APRÈS LIVRAISON AU TRANSPORTÉUR. EN CAS DE DÉLAI, MANQUE OU DOU-
RÉCLAMATIONS DE LA MARCHANDISE DOIVENT ÊTRE FAITES DIRECTEMENT AU TRANSPORTÉUR.

PROOF OF DELIVERY / PREUVE DE LIVRAISON



2

Industrial Development
Toronto 24 December 1992

YOUR FILE: Gen. 19.1
OUR FILE: 5720-AFG-01
SUBJECT: AFG Glass Inc. - Siding Agreement

A.G. Lennon
Regional Counsel
Toronto

With reference to me faxmittal of December 3 and your memo of December 18, attached, in duplicate, is Siding Agreement in favour of AFG Glass Inc. with the incorporated changes. If all is in order, please "approve as to form" and return for my further handling.

Franca Grisolia
Industrial Development Assistant

/fg

Attachments

DANS MES AUTRES DOCUMENTS

2 SONT EN PROVENANCE
DES STATS UNIS

LES AUTRES PROVIENNENT

DE L'ONTARIO



PHYS CASÉ PRÊTE PHIS
HOW APPROVED PUE FAITES
VOUS VOUS EN FAITES

PASSER BRACCOUR D'AUTRE



SICIL SITE EST LE MIEUX
TRAVU JE VOUS PRISME
PAS PENSE A CE QUI
PACT SE FAIRE ALHSCUR

